



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Burundi

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays de courte durée concernant le Burundi est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour 2008, qui prévoit un prélèvement de 6 973 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 7 930 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.



La situation des enfants et des femmes

1. Au cours de la période couverte par le programme de pays précédent (2005-2007), le Burundi a subi d'importants changements politiques. Une constitution d'après-conflit a été adoptée par référendum en février 2005, les élections locales et nationales ont débouché sur l'élection d'un nouveau gouvernement en août 2005 et un accord général de cessez-le-feu a été signé avec le dernier mouvement armé [Forces nationales de Libération (Palipehutu-FNL)] le 7 septembre 2006. La sécurité est revenue dans la majeure partie du pays. Néanmoins, le Burundi fait encore face à une grave crise sociale, qui se caractérise par l'insuffisance des services sociaux et l'érosion du capital social. La croissance économique, qui a repris en 2001, est soutenue par le Fonds monétaire international et par la Banque mondiale et il faut mentionner que le Burundi a atteint le point d'achèvement prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Gouvernement a publié en août 2006 son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté le plus récent, relatif à la période 2007-2009, et l'a présenté aux institutions de Bretton Woods en septembre 2006. Les grands principes directeurs en sont la consolidation de la paix et la prévention des conflits, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c'est sur ces principes que reposent les politiques publiques en faveur des femmes et des enfants.

2. Le 31 décembre 2006, l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) s'étant acquittée avec succès de son mandat, a passé le relais des activités de maintien de la paix à l'Union africaine. L'ONUB a laissé la place au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité. Les organismes du système des Nations Unies au Burundi, y compris l'UNICEF, sont regroupés au sein du BINUB, sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général. Dans sa résolution 1719 (2006), le Conseil de sécurité a demandé instamment au BINUB de tenir compte des droits des femmes et des considérations d'égalité entre les sexes définis dans sa résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité. Le respect des droits de l'homme restant précaire, il figure au premier plan des priorités de la consolidation de la paix, tout comme la lutte contre l'impunité et la corruption. La Commission de consolidation de la paix ayant fait savoir que le Burundi répondait aux conditions requises pour bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix, les possibilités de mobiliser des fonds en faveur des enfants seront plus nombreuses.

3. À ces importants changements politiques est venu s'ajouter une évolution considérable de la situation socioéconomique. Le Burundi est très peuplé et se caractérise par un taux de fécondité élevé (6,8), associé à des taux de mortalité infantile, postinfantile et maternelle également élevés. L'enquête en grappe à indicateurs multiples de 2005 indiquait qu'entre 2000 et 2005, le taux de mortalité infantile avait été ramené de 156 à 120 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité postinfantile de 233 à 176. Le taux de mortalité maternelle avait lui aussi diminué, passant de 855 à 615 pour 100 000 naissances vivantes. Cette évolution ne peut qu'être renforcée par la décision du Gouvernement d'accorder l'accès gratuit aux soins médicaux aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes. L'enquête nutritionnelle nationale de 2005 a montré une diminution du taux de malnutrition aiguë, qui était passé d'environ 10 % à 7 %. Néanmoins, à 53 %, la prévalence de la malnutrition chronique est l'une des plus élevées de la région.

Seulement 64 % de la population a accès à l'eau potable et moins de 32 % à des installations sanitaires hygiéniques.

4. La déclaration d'août 2005 par laquelle le Gouvernement proclamait la gratuité de l'école primaire a provoqué une hausse de 75 % du nombre des inscriptions en première année d'école primaire et de 27 % pour l'ensemble de l'école primaire en 2005-2006. Quelque 3 028 enfants associés aux forces et aux groupes armés ont été démobilisés dans le cadre d'un programme de réinsertion de 18 mois. Les enfants associés au Palipehutu-FNL n'ont pas encore été démobilisés et réinsérés dans leurs milieux d'origine.

5. Une enquête récente estime à 836 000 pour l'ensemble du pays le nombre d'orphelins et d'enfants rendus vulnérables par le VIH/sida (OEV). Un plan d'action national a été établi en faveur de ces enfants pour la période 2007-2011. Le taux de prévalence du VIH/sida a diminué, passant de 3,6 en 2000 à 3,3 en 2005. Relativement bas par rapport aux normes de l'Afrique subsaharienne, ce taux dissimule néanmoins des disparités entre garçons et filles, entre zones rurales et zones urbaines et selon les groupes d'âge, et ne fait pas ressortir l'urgence ni l'importance des besoins de groupes particuliers tels que les jeunes enfants et les femmes enceintes séropositifs. En 2006, le Gouvernement a fini de mettre au point son plan stratégique de lutte contre le VIH/sida pour 2007-2011 ainsi que son programme de travail relatif à la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », dont il a repris les quatre priorités.

6. Le nombre des personnes vivant dans des camps de déplacés a diminué, passant de 145 000 personnes réparties sur 170 sites en 2004 à 117 000 personnes réparties sur 160 sites en 2005. Des disettes récurrentes ont provoqué des déplacements de population vers les pays voisins. De 2005 à 2007, l'ONU a fourni une assistance humanitaire en réponse à des pluies et des inondations dévastatrices, des épidémies de choléra et des pénuries alimentaires.

Le programme de pays pour 2008

Tableau budgétaire récapitulatif*

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Éducation	1 400	4 200	5 600
Santé et nutrition	1 300	1 350	2 650
Les jeunes et le VIH/sida	950	450	1 400
Protection des enfants et promotion de leurs droits	685	1 330	2 015
Eau et assainissement écologique	685	500	1 185
Communication et planification	550	100	650
Dépenses intersectorielles	1 403	–	1 403
Total	6 973	7 930	14 903

* En cas d'urgence, des ressources supplémentaires pourront être mobilisées.

Raisons justifiant la reconduction pour un an du programme de pays 2005-2007

7. La reconduction pour un an du programme de pays 2005-2007 permettra à l'UNICEF, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour la population et à l'intervention prolongée de secours et de redressement du Programme alimentaire mondial de coordonner leur action avec le plan d'exécution du mandat confié au BINUB, qui est aligné sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et qui a valeur de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Objectifs, principaux résultats, stratégies et rapport avec les priorités nationales et internationales

8. Le programme de courte durée continuera de contribuer à l'objectif national de création d'un environnement favorisant le respect, la protection et l'exercice des droits des enfants et des femmes dans le cadre général de la consolidation de la paix, de la reconstruction et du développement. Dans le cadre du BINUB, le programme est conçu de manière à tenir compte des priorités nationales définies dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, du plan de priorité pour la consolidation de la paix, du programme relatif au système judiciaire, du plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, du plan stratégique de lutte contre le VIH/sida, du plan national relatif au secteur de la santé, du plan de réforme de la sécurité et du plan stratégique relatif au secteur de l'éducation; on y tient également compte de l'établissement au Burundi du Secrétariat de la région des Grands Lacs et de diverses initiatives régionales. Ces divers plans et programmes offrent à l'UNICEF de multiples possibilités de renforcer son engagement et son action au service d'une pleine intégration des droits des enfants dans toutes les politiques régionales et nationales pertinentes.

9. La stratégie générale poursuivie est de contribuer à consolider la paix et la réconciliation, y compris en intégrant la forte population de jeunes et d'enfants dans les actions de développement en se concentrant sur: a) la survie et le développement du jeune enfant; b) l'éducation de base et l'égalité des sexes; c) la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance; d) le VIH/sida et les enfants. L'UNICEF tiendra compte dans son action du nouveau défi que posent d'une part la multiplication des attentes de la population après l'élection d'un nouveau gouvernement représentatif et d'autre part le départ du pays de plusieurs partenaires internationaux spécialisés dans les interventions d'urgence. L'UNICEF s'efforcera donc de trouver des solutions de rechange, en mettant au point des dispositifs appropriés et en établissant de nouveaux partenariats, avec le secteur privé, les médias et les organisations religieuses, par exemple.

10. Le programme d'un an envisagé jettera les bases du programme de pays pour 2009-2011 et balisera clairement le passage de la reconstruction au développement. La paix, la stabilité et le développement pourront continuer d'apporter leurs dividendes sous la forme d'améliorations substantielles dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la protection des enfants. Pour réaliser ces objectifs, on s'emploiera à: a) intégrer l'éducation civique et la paix dans le programme de tout l'enseignement primaire; b) adopter une approche par district pour les services de santé de base; c) utiliser les institutions de justice de la transition telles que la Commission Vérité et

réconciliation et le Tribunal spécial, pour poser les bases d'un système judiciaire plus adapté à la condition des enfants et des femmes; d) préconiser la mise en place d'une politique de protection sociale globale et durable pour les enfants et, en particulier, pour les orphelins et les enfants vulnérables; e) utiliser largement comme moyen d'action et comme outil de programmation le modèle de mécanisme de surveillance et de communication de l'information institué par la résolution 1612/2005 du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés pour faire face à la violence sexuelle et la violence contre les enfants; f) utiliser la politique nationale de l'eau et de l'assainissement pour faire en sorte que toutes les écoles respectent les normes relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène; g) collecter des données pour assurer une meilleure coordination de la lutte contre le VIH/sida et faciliter l'exécution du plan d'action national dans ce domaine. Ces stratégies seront appuyées par des évaluations et par des études détaillées.

Volets du programme

11. En 2008, dans le cadre du programme établi, on s'attachera tout particulièrement à : a) accélérer la prestation des services et soutenir une série d'interventions à fort impact visant à réduire la morbidité et la mortalité infantile, postinfantile et maternelle; b) utiliser la « feuille de route » établie à partir d'une enquête de référence sur les soins obstétricaux d'urgence pour baser sur des données objectives les actions de planification et de sensibilisation dans ce domaine; c) augmenter le nombre des écoles, les remettre en état et les rendre accueillantes, veiller à ce qu'elles disposent d'un minimum de fournitures scolaires, demander que des enseignants soient affectés là où ils font défaut et organiser leur formation; d) continuer de faire en sorte que plus d'enfants aient accès à l'eau potable et à des installations sanitaires dans les écoles et dans les centres d'alimentation thérapeutique; e) maintenir et renforcer une base de données sur les violations des droits des enfants ainsi qu'un réseau élargi de protection de l'enfance, afin de constituer un système de suivi de proximité; f) garantir un minimum de services sociaux (soins médicaux, traitement de qualité, appui psychosocial et appui de la communauté) aux enfants et aux jeunes infectés ou touchés par le VIH/sida; g) soutenir et renforcer un instrument de création récente, le réseau national de spécialistes de la communication en faveur de la protection des droits des enfants, dont l'objectif est de suivre la situation des droits de l'enfant, d'en faire rapport et d'en assurer la promotion dans le cadre de la consolidation de la paix.

Interventions d'urgence

12. L'UNICEF continuera de donner la priorité à la capacité d'intervention en cas d'urgence, en collaborant avec le système des Nations Unies et, en particulier, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin de renforcer les dispositifs nationaux de protection civile et d'aider et de protéger les personnes déplacées, les réfugiés et les rapatriés dans un cadre transfrontière.

Principaux partenariats

13. Dans le cadre du BINUB et sous la direction du coordonnateur résident/Représentant exécutif du Secrétaire général, les organismes du système des Nations Unies présents au Burundi exécuteront sept programmes communs qui ont fait l'objet d'accords spéciaux garantissant le meilleur rapport coût/efficacité, la coordination de la qualité, l'harmonisation et la simplification, conformément à la

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Ces programmes communs visent les domaines d'action couverts par le mandat du BINUB, ainsi que l'accès aux services sociaux de base, la réinsertion des populations vulnérables, la lutte contre le VIH/sida et la réponse à la crise alimentaire.

Suivi et évaluation

14. Les principaux indicateurs utilisés pour évaluer les résultats sont décrits dans le tableau récapitulatif. Le plan intégré de suivi et d'évaluation de 2008 cadrera avec la stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU de 2007-2008. La quatrième enquête en grappe à indicateurs multiples sera menée en 2008; elle mesurera les progrès réalisés et servira de référence pour l'établissement du prochain programme de pays. Une partie des critères retenus dans le programme d'un an pour 2008 sera alignée sur ceux du BINUB, ce qui permettra d'évaluer le niveau de réalisation et les succès de la consolidation de la paix et de terminer la transition vers les activités de développement socioéconomique.

Gestion du programme

15. Dans le cadre de la réforme de l'ONU et dans un souci de cohérence, les organismes du système des Nations Unies agissant comme un organe unique par l'intermédiaire du BINUB, appliqueront la méthode harmonisée de virement de fonds. Une équipe d'administrateurs de programme a été constituée pour contrôler l'exécution de la stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix. Les chefs des organismes des Nations Unies et les sections intégrées dans le BINUB se rencontreront régulièrement sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général afin de définir les grandes orientations de l'action des Nations Unies au Burundi et de collaborer sur les principaux aspects de la consolidation de la paix dans le pays.

16. Le programme d'un an proposé permettra à l'UNICEF-Burundi de procéder à un examen de ses moyens techniques et humains et de son organigramme et de mobiliser des ressources de base pour financer des postes techniques importants.

Tableau récapitulatif des résultats : programme de coopération, Gouvernement burundais – UNICEF pour 2008

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine de priorité</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine de priorité contribueront à :</i>
1. Survie et développement du jeune enfant	<p>1.1. Taux de mortalité infantile et postinfantile ramenés respectivement de 176/1 000 à 140/1 000 et de 120/1 000 à 100/1 000 avant la fin de 2008</p> <p>1.2. Couverture vaccinale pour la rougeole, la diphtérie, la coqueluche et le tétanos de 90 % avant la fin de 2008</p> <p>1.3. 90 % des enfants de 6 à 59 mois ont reçu à deux reprises des suppléments de vitamine A</p> <p>1.4. 60 % des nourrissons (de moins de 6 mois) allaités exclusivement au sein</p> <p>1.5. Augmentation de 64 % à 72 % de la proportion de la population ayant un meilleur accès à l'eau potable, de 2005 à 2008</p> <p>1.6. Dans 100 % des situations d'urgence déclarées, on a mené dans les 30 premiers jours une évaluation rapide de la santé des enfants, de la nutrition, de l'eau, des équipements sanitaires et de la situation en matière d'hygiène.</p>	<p>1.1.1. Taux de mortalité infantile et postinfantile</p> <p>1.2.1. Couverture vaccinale pour la rougeole, la diphtérie, la coqueluche et le tétanos</p> <p>1.3.1. Pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois qui ont reçu des suppléments de vitamine A</p> <p>1.4.1. Pourcentage d'allaitement maternel exclusif (<6 mois)</p> <p>1.4.1. Proportion de la population ayant accès à une eau de meilleure qualité, en zones urbaines et rurales</p> <p>1.5.1. Pourcentage des situations d'urgence déclarées qui ont fait l'objet d'une évaluation rapide menée dans les 30 premiers jours</p>	<p>Enquêtes en grappe à indicateurs multiples</p> <p>Autres enquêtes nationales pertinentes</p> <p>Étude sur les connaissances, attitudes et pratiques relatives aux moustiquaires imprégnées d'insecticide et rapport annuel du Ministère de la santé</p>	<p>Ministère de la santé publique</p> <p>Ministère chargé du développement des communes</p> <p>Organisations religieuses</p> <p>Organisation mondiale de la santé</p>	<p>Résultat escompté 6 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</p> <p>Objectif du plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Promouvoir une vie plus saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement :</p> <p>Réduire la mortalité infantile</p> <p>Améliorer la santé maternelle</p> <p>Assurer un environnement durable</p>
2. Éducation de base et égalité des sexes	<p>2.1. Augmentation de 72 % à 80 % du taux net d'inscription à l'école primaire avant la fin de 2008</p> <p>2.2. Suppression de l'écart entre filles et garçons pour le taux net d'inscription à l'école (de 2 % à 0 %)</p>	<p>2.1.1. Taux net d'inscription à l'école primaire ventilé par sexe</p> <p>2.2.1. Indice de parité des sexes – enseignement primaire</p> <p>2.3.1. Pourcentage d'enfants touchés par une situation d'urgence qui ont accès à des espaces de jeu et d'étude sûrs</p>	<p>Rapport annuel sur les statistiques scolaires</p> <p>Enquêtes en grappe à indicateurs multiples</p>	<p>Ministère de l'éducation/organisations religieuses</p> <p>Coopération française/Coopération belge/Coopération japonaise/UNESCO</p>	<p>Résultat escompté 6 du PNUAD</p> <p>Objectif 5 du plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants »</p>

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine de priorité</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine de priorité contribueront à :</i>
	2.3. 100 % des enfants touchés par une situation d'urgence ont accès à des espaces de jeu et d'étude sûrs.				Objectifs du Millénaire pour le Développement 1 et 2
3. Le VIH/sida et les enfants	<p>3.1. Amélioration des connaissances sur le VIH/sida et sur ses modes de transmission chez 90 % des jeunes de 15 à 24 ans</p> <p>3.2. Sensibilisation des femmes violées et séropositives et amélioration de leur protection</p> <p>3.3. Réduction du nombre de nouvelles infections pédiatriques d'au moins 10 %</p> <p>3.4. Au moins 30 % des femmes dont le besoin d'une prophylaxie antirétrovirale est connu reçoivent des antirétroviraux sur une base fiable et régulière</p>	<p>3.1.1. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui connaît au moins trois modes de transmission du VIH</p> <p>3.2.1. Le pourcentage de femmes violées signalant que la stigmatisation et la discrimination ont diminué ne peut pas être calculé.</p> <p>3.3.1. Proportion d'enfants séropositifs recevant un traitement antirétroviral</p> <p>3.4.1. Proportion de femmes enceintes séropositives recevant des antirétroviraux pour la prévention de la transmission materno-fœtale</p> <p>3.4.2. Femmes séropositives recevant un traitement antirétroviral pour leur propre infection</p>	<p>Rapport sur les taux de séroprévalence établi par les sites sentinelles de soins anténatals</p> <p>Enquêtes en grappe à indicateurs multiples</p> <p>Études sur les connaissances, attitudes et pratiques des jeunes, notamment en milieu scolaire</p> <p>Rapports de surveillance sentinelle sur les soins anténatals établis par les centres de santé</p> <p>Étude de référence sur les connaissances, attitudes et pratiques concernant les viols de femmes et la violence sexuelle en 2005</p>	<p>Ministère chargé de la lutte contre le VIH/sida</p> <p>Ministère de la santé publique</p> <p>Associations locales</p> <p>Associations de jeunesse</p> <p>ONUSIDA</p>	<p>Résultat escompté 6 du PNUAD</p> <p>Objectif du plan d'action « Un monde digne des enfants » : Lutte contre le VIH/sida</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : Réduire la mortalité infantile /Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</p>
4. Protection des enfants : prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des sévices	<p>4.1. Suivi de 3 013 anciens enfants soldats ayant bénéficié de mesures de réinsertion afin que leur situation soit évaluée et que ceux qui ont encore besoin d'aide puissent la recevoir</p> <p>4.2. Fourniture d'une aide à 700 victimes de violence sexuelle ou sexiste dans sept provinces prioritaires avant la fin de 2008</p>	<p>4.1.1. Nombre d'anciens enfants soldats confiés à des familles</p> <p>4.2.1. Nombre d'enfants victimes de violence sexuelle et sexiste recevant une assistance</p> <p>4.3.1. Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans travaillant plus de quatre heures par jour</p>	<p>Rapport périodique sur l'application des recommandations du Comité des droits de l'enfant publié par le Ministère des droits de l'homme, de la réforme institutionnelle et des relations avec l'Assemblée nationale</p> <p>Enquêtes en grappe à indicateurs multiples</p>	<p>Ministère des affaires sociales</p> <p>Ministère des droits de l'homme</p> <p>Haut-Commissariat aux droits de l'homme</p>	<p>Résultat escompté 3 du PNUAD</p> <p>Objectif du plan « Un monde digne des enfants » : Protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence</p>

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine de priorité</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine de priorité contribueront à :</i>
	4.3. Pourcentage d'enfants de 5 à 14 ans travaillant plus de quatre heures par jour ramené de 19 à 15 % avant la fin de 2008	4.4.1. Nombre de mineurs détenus dans des prisons pour adultes et dans des commissariats de police	Dossiers individuels suivis au quotidien par des responsables sur le terrain		Objectifs du Millénaire pour le développement : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies Mettre en place un partenariat mondial de développement
	4.4. Nombre de mineurs détenus dans des prisons pour adultes ramené de 164 à 50 avant la fin de 2008	4.5.1. Nombre d'enfants sur 100 000 vivant en institution	Rapports de contrôle établis dans le cadre du projet de programme de coopération UNICEF-Gouvernement		
	4.5. 50 % des enfants vivant en institutions sont transférés en milieu familial				
5. Plaidoyer en faveur de politiques et partenariats pour la défense des droits des enfants	5.1. Production et diffusion de données et informations à jour sur les enfants et les femmes qui indiquent la situation et les disparités existantes, l'accent étant mis sur les populations marginalisées 5.2. Prise en compte des avis et des points de vue des filles et des garçons dans tous les programmes et politiques les concernant	5.1.1. Nombre des responsables de haut niveau qui ont lu les études publiées par l'UNICEF et font savoir qu'elles ont influencé leurs décisions en faveur des enfants 5.2.1. Nombre d'occasions par an pour les enfants de faire connaître leur opinion lors de la formulation de stratégies, l'élaboration de programmes et la prise de décisions	Sondage d'évaluation sur l'influence des études parrainées par l'UNICEF Rapports de suivi et rapports annuels de l'UNICEF	BINUB Coopération française/Coopération belge/Coopération japonaise/UNESCO	Résultat escompté du PNUAD : Voir composante suivi et évaluation du PNUAD Objectif 9 du plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » Objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 8

Note :

Résultat escompté 6 du PNUAD : Les populations vulnérables, notamment les enfants, les jeunes à risques et les femmes, ont un accès plus équitable à des services de base de qualité

Résultat escompté 3 du PNUAD : Engagement des institutions nationales et locales, de la société civile et des collectivités en faveur de la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables; mettre en place un système de justice effectif, équitable et transparent, dans le contexte de la réconciliation suivant le conflit; adopter des mesures crédibles pour mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme

Objectif 5 de la déclaration et du plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » : Permettre à chaque enfant d'accéder à l'éducation

Objectif 9 de la déclaration et du plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » : Écouter les enfants et assurer leur participation

Objectif 2 du Millénaire pour le développement : Garantir l'enseignement primaire pour tous

Objectif 8 du Millénaire pour le développement : Établir un partenariat pour le développement à l'échelle mondiale